



**Avances sans intérêts à ALSABAIL - Projet
"Jus de fruits d'Alsace" à SARRE-UNION**

Rapport n° CP/2012/701

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution à ALSABAIL d'une avance sans intérêts de 4,5 M€ en accompagnement du projet immobilier porté par l'entreprise JUS DE FRUITS D'ALSACE à SARRE-UNION, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants à la décision modificative n° 2 de 2012.

Historiquement connue pour sa marque de jus de fruits REA, la société basée à Sarre-Union avec une unité de production secondaire à Colmar a connu depuis sa création en 1957 plusieurs actionnaires successifs, le Crédit Mutuel jusqu'en 1990, puis l'industriel HERO jusqu'en 1998, enfin le groupe ECKES dans le cadre d'une fusion avec les sociétés JOCKER et GRANINI jusqu'en 2008.

Fin 2007, le groupe ECKES a pris la décision stratégique de se concentrer sur la distribution de l'ensemble des marques qu'il détient et sur les fonctions commerciales et marketing rattachées, et d'externaliser les activités de production réalisées sur plusieurs sites industriels.

Dans ce contexte, la société JUS DE FRUITS D'ALSACE a été créée en 2008 avec la reprise auprès du groupe ECKES GRANINI de l'activité industrielle (ensemble immobilier et lignes de production) et du personnel (198 salariés) du site de SARRE-UNION. La marque REA est restée propriété d'ECKES. La finalisation de la reprise s'est accompagnée d'un contrat de production de cinq années avec le groupe ECKES.

La société JUS DE FRUITS D'ALSACE est ainsi devenue un producteur de jus de fruits intervenant en tant que sous-traitant pour diverses marques (JOKER, REA, GRANINI, TROPICANA, etc.) et marques de distributeurs.

Porté par les cadres, le projet de reprise s'est concrétisé avec l'appui industriel et financier du groupe de la Laiterie Saint Denis de l'Hôtel (LSDH) implantée près d'Orléans, qui détient par sa société financière 90 % de JUS DE FRUITS D'ALSACE, une part de 10 % étant détenue par quatre cadres de direction. Le groupe LSDH, bien coté auprès de la Banque de France, est actif dans la production de produits lactés et de jus de fruits.

Depuis la reprise et la nouvelle orientation industrielle, la production est passée de 128 millions de litres en 2008 à 225 millions de litres en 2011. Cette croissance s'est faite sur de nouveaux contrats avec l'ensemble de la grande distribution pour laquelle JUS DE FRUITS D'ALSACE intervient pour la production de leurs marques. La part d'activité avec le groupe ECKES ne représente plus que 30 % des volumes contre 60 % en 2008. JUS DE FRUITS D'ALSACE a noué des partenariats avec les producteurs de fruits de la région.

Sur le plan financier et en parallèle de son fort développement, JUS DE FRUITS D'ALSACE a consolidé sa rentabilité et engagé des investissements visant à améliorer sa productivité. Elle dispose d'une situation financière saine avec l'appui de sa maison mère.

Suite au développement de l'activité et compte tenu du nombre de références produits, JUS DE FRUITS D'ALSACE a pris la décision de rationaliser sa logistique (stockage-distribution) avec la construction d'un transtockeur automatisé d'une capacité de 35 000 emplacements palettes. Actuellement, JUS DE FRUITS D'ALSACE externalise la moitié de son stockage, soit 12 000 palettes, pour un coût annuel de 1,2 M€. L'économie de ce poste va largement compenser la charge de loyer du programme immobilier.

L'assiette d'investissements éligibles s'élève à 12 000 000 €. Le montage financier implique fortement le groupe LSDH, compensant ainsi le risque immobilier. La création de 35 emplois dans les trois ans est annoncée.

S'agissant de l'extension d'une entreprise située dans le Bas-Rhin avec création de nouvelles lignes de production, l'opération est susceptible de bénéficier d'un montage ALSABAIL (avances sans intérêts) à hauteur de 50 % de l'investissement immobilier, soit 6 000 000 €, selon la clé habituelle avec le territoire, à savoir :

Département : 3/4 soit 4 500 000 €

CDC Pays de Sarre-Union : 1/4 soit 1 500 000 € (délibération du Conseil de Communauté en date du 20 mai 2012)

L'inscription des crédits nécessaires sera proposée lors de la décision modificative n° 2 soumise prochainement à l'Assemblée Délibérante.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30711	27-2748-91	10 659 816,00 €	65 716,00 €	4 500 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à ALSABAIL une avance sans intérêts de 4 500 000 € remboursable sur dix ans avec un différé d'amortissement d'un an, en accompagnement du projet immobilier porté par la société JUS DE FRUITS D'ALSACE à SARRE-UNION, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants à la décision modificative n° 2 de 2012.

Elle autorise son Président à signer la convention afférente selon convention-type approuvée par la délibération du Conseil Général du 22 juin 2009.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL